



Rapport annuel Éthique 2020

Valideur Thierry TROUVE, directeur général

Vérificatrices Stéphanie BERTHOMMIERE, référente éthique de la DRH
 Carolina NOGUEIRA, référente éthique de la direction juridique

Rédacteur Philippe MANNONI, déontologue

08.03.2021

INTRODUCTION

Périmètre d'application du rapport : GRTgaz et GRTgaz Deutschland

Responsable exécutif : Thierry TROUVE, Directeur Général

Déontologue : Philippe MANNONI

Concernant le domaine de l'éthique, Philippe Mannoni rapporte directement au Directeur Général, Monsieur Thierry TROUVE.

Le déontologue est basé au siège social de GRTgaz à Bois Colombes, ses coordonnées sont : philippe.mannoni@grtgaz.com , téléphone 06 85 50 50 55. Le temps consacré à sa fonction de déontologue est estimé à 20% de son temps de travail.

Référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (conformément à la loi 2018-703 du 3 août 2018) : Stephanie BERTHOMMIERE

Comité éthique : prévention et partage

Créé en 2014, le Comité éthique est constitué par un représentant CODIR de chaque direction et de l'Ethics Officer de GRTgaz Deutschland. Il est chargé notamment de préparer le programme d'actions de prévention, s'assurer de la réalisation de ces actions, partager sur les dilemmes, signaux faibles et incidents éthiques, et veiller à la mise en œuvre de notre Charte éthique.

Les membres du comité éthique sont les référents de l'éthique au sein de leur direction respective et de GRTgaz Deutschland. Le comité éthique se réunit régulièrement, il est animé par le déontologue.

Pour bâtir son programme d'actions de prévention, GRTgaz a réalisé une analyse des risques liés aux différents aspects de l'éthique, notamment la fraude et la corruption et a formé ses managers et salariés les plus exposés.

En interne, le cœur de la démarche éthique de GRTgaz est basé sur la prévention : faciliter le dialogue et les échanges montants et descendants et respecter la réglementation. Cette démarche de prévention est mise en œuvre à travers un programme de sensibilisations et d'actions de dialogue auprès de chaque équipe jusqu'à l'horizon 2024. Ce programme s'inscrit dans le projet d'entreprise CAP24 et vise à renforcer la prévention des risques relatifs à l'éthique notamment les différentes formes de discriminations (sexisme, racisme, homophobie, ...), les différentes formes de harcèlements, fraude, corruption et conflits d'intérêts.

À l'externe, GRTgaz a construit un code éthique « Relations avec les Fournisseurs ». Celui-ci fixe le cadre et les obligations déontologiques mutuelles auprès des fournisseurs, prestataires et sous-traitants. En complément des « due diligence » sont menées afin de renforcer la prévention auprès des fournisseurs et partenaires.

1. FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2020

1.1 Chiffres clés 2020



1.2 Faits marquants

L'année 2020 a permis de terminer la mise en conformité avec la loi Sapin II par la mise à jour de la Charte éthique, et de poursuivre la prévention et le dialogue au sein des équipes :

- Fin des travaux de mise en conformité Sapin II : mise à jour de la Charte éthique par le renforcement et la formalisation de la partie anti-corruption et par l'ajout et le regroupement des exemples de cas concrets, pour rappel la Charte éthique de GRTgaz est rattachée au Règlement Intérieur ;
- Sensibilisations éthiques au sein de chaque direction ;
- Sensibilisation spécifique à l'éthique pour les nouveaux embauchés et les alternants ;
- Augmentation des évaluations des fournisseurs et parties prenantes présentes dans les contrats de partenariat/mécénat (due diligence).

Un parcours en ligne concernant le risque corruption est disponible pour tous les salariés et permet de mieux comprendre et prévenir les questions de conflit d'intérêt, corruption, cadeaux et d'invitations. Cet outil a fait l'objet d'un co-financement et co-développement avec des entreprises qui avaient un besoin comparable.

En matière d'éthique le prescrit de GRTgaz est constitué des documents suivants :

GRTgaz Rapport annuel éthique 2020

3

- Charte éthique mise à jour, validée en CSE en juin 2020 (POL-0142) ;
- Code de déontologie fournisseurs (POL-0018), traduite en anglais ;
- procédure sur les due diligence de fournisseurs et autres parties prenantes (PRO-0622) ;
- procédure sur le recueil des signalements éthiques (PRO-0624) ;
- liste des risques de corruption (LST-073).

15 dilemmes ou questionnements éthiques ont été remontés en 2020 par la boîte aux lettres éthique. En plus de ces 15 dilemmes ou questionnements, 10 incidents éthiques ont été identifiés et ont fait l'objet d'actions de dialogues, enquêtes et traitements. Certains ont donné lieu à des sanctions (cf. tableau § 4.3).

On peut également relever les faits saillants suivants :

- Examen annuel du risque éthique dans la cartographie des risques GRTgaz,
- Benchmarks avec les Directrices ou Directeurs éthiques de Elengy, GRDF et RTE
- 5 réunions du Comité éthique, les 04/02, 21/04, 30/06, 13/10 et 18/12/2020.

1.3 Programme de prévention « Notre Ambition Collective pour l'éthique » 2021-2024

À l'externe, la priorité est de poursuivre, et si nécessaire renforcer, les actions préventives de « due diligence » (audit éthique) auprès des fournisseurs et partenaires de GRTgaz.

En interne, l'ambition est de renforcer la prévention auprès des salariés en saisissant deux opportunités : le projet d'entreprise CAP24 dont les aspects humains et RSE sont majeurs, et la mise à jour récente de la Charte éthique. Dans ce but de renforcer la prévention, il a été décidé de construire un programme de portage sur le Terrain afin de sensibiliser / dialoguer avec les salariés sur les différents risques liés à l'éthique. Sur la base de cas concrets inspirés du REX, ce programme a été testé par le comité éthique et auprès de CODIR et d'équipes volontaires. À partir de 2021, il est prévu de réaliser les actions suivantes :

- REX de la phase de test, adaptations des cas concrets et réalistes
- Lancer puis démultiplier le programme de sensibilisation au sein de chaque direction
- Utiliser des méthodes ludiques et innovantes (klaxoon ...) favorisant l'implication de tous les salariés et la libération de la parole.

Ce programme ambitieux de sensibilisation des salariés a été élaboré par le comité éthique et validé par le COMEX le 30/06/2020. Il sera porté auprès de chaque équipe de GRTgaz entre 2021 et 2024.

1.4 Appréciation sur l'exécution du plan d'actions éthique 2018 - 2020

Les actions validées en mars 2018 par le COMEX ont été menées :

- Conformité réglementaire avec l'ensemble de la loi Sapin II
- Respect de la politique Embargo
- Plus de 1000 salariés sensibilisés aux risques de corruption, étude et diagnostic / norme ISO 37001 des systèmes de management anti-corruption
- Poursuite de la libération de la parole, davantage de signalements, par exemple sur les droits humains et la prévention des discriminations
- Importance du travail collectif réalisé par le Comité éthique : partages, suivi des actions et dilemmes ...
- Visibilité accrue de la démarche éthique en interne

2. DIFFUSION ET PORTAGE MANAGERIAL DES PRINCIPES D'ETHIQUE / APPROPRIATION DE L'ETHIQUE PAR LE MANAGEMENT / DEPLOIEMENT DES POLITIQUES

2.1 Éthique discutée en Conseil d'Administration et COMEX

L'éthique fait l'objet d'une présentation annuelle en Comité d'Audit du Conseil d'Administration afin de partager avec ses représentants l'actualité dans ce domaine (plan d'actions, incidents, mise en conformité réglementaire). La démarche éthique fait également l'objet de présentations lors de COMEX, selon l'actualité et a minima une fois par an, pour présenter le bilan annuel et les actions prévues.

2.2 Information des nouveaux administrateurs

Les nouveaux administrateurs de GRTgaz sont informés de leurs droits et de leurs obligations. Les statuts de la société, le règlement intérieur du Conseil d'Administration, ainsi que la Charte éthique leur sont remis.

2.3 Diffusion et portage de la Charte éthique

La Charte éthique de GRTgaz (annexée au règlement intérieur depuis 2016) est remise aux nouveaux salariés qui en accusent réception informatiquement par l'outil SI RH, Start.

2.4 Diffusion et portage des documents éthiques propres à GRTgaz

La page éthique de l'intranet GRTgaz rappelle les documents principaux et fournit les contacts utiles, notamment les membres du Comité éthique, ainsi que le rapport annuel et des supports de communication. Le e-learning sur la prévention de la corruption est également disponible dans l'intranet.

Par ailleurs, tout contrat avec les prestataires ou fournisseurs intègre une clause éthique provenant de la politique Achats (ACH-FOR-026), qui prévoit la reconnaissance d'adhésion aux engagements de GRTgaz tels que stipulés dans la Charte Éthique fournisseurs.

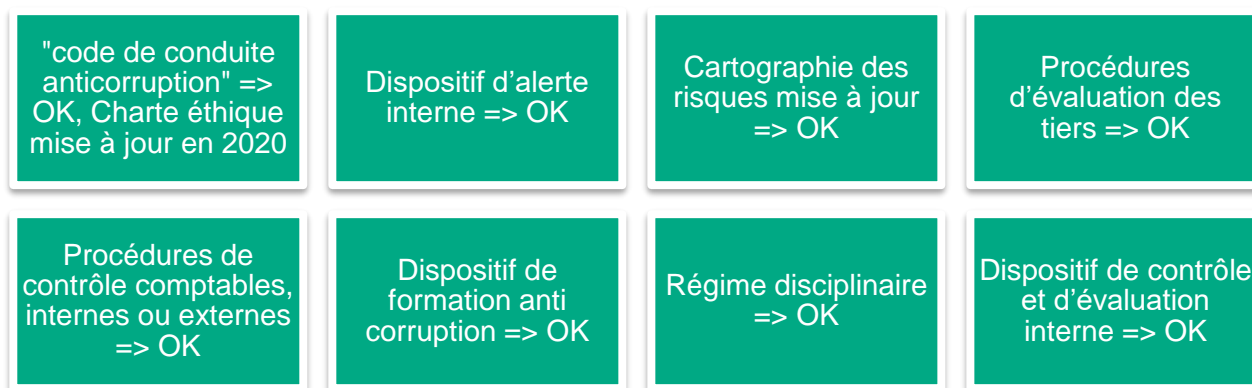
2.5 Mise en œuvre du référentiel Droits Humains

Les exigences du référentiel sur les Droits Humains (droits des employés et conditions de travail, travail forcé, travail des enfants, santé, sécurité ...) sont respectées à GRTgaz notamment au travers des éléments suivants :

- Le respect de la réglementation en vigueur
- L'acte d'engagement RSE qui est à signer par tous les fournisseurs lors de la consultation. Elle permet d'obtenir un engagement de l'entreprise sur la bonne exécution des prestations, selon les règles concernant notamment le droit du travail, le travail forcé, le travail des enfants et la Charte RSE de GRTgaz.
- L'analyse des risques éthiques dont ceux liés aux droits humains, élaboré par le Délégué aux risques en lien avec le Comité éthique.
- La sensibilisation des référents éthiques sur les différentes formes de harcèlement.

2.6 Conformité du dispositif anti-corruption avec les législations applicables (loi Sapin II : 8 exigences de l'article 17)

GRTgaz veille au respect des obligations de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite Sapin II. Mise en conformité terminée en 2020 :



2.7 Mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption

a/ Politique consultants commerciaux

GRTgaz n'a pas engagé de consultant commercial en 2020 ni en 2019. Pour rappel, les différentes étapes prévues dans la Politique Consultants commerciaux intègrent notamment la réalisation de due diligence et l'avis de la Direction juridique et du déontologue.

b/ Éthique de la relation commerciale / Politique cadeaux et invitations

La Charte éthique concernant les Relations avec les Fournisseurs est appliquée par les fournisseurs de GRTgaz. Le Code de Déontologie Fournisseurs est appliqué en interne.

GRTgaz mène des contrôles internes concernant :

- le respect des principes éthiques (contrôle INCOME), notamment la politique relative aux cadeaux et invitations par chaque Direction,
- la remise de la Charte éthique à tous les salariés par chaque Direction,
- le respect du Code de déontologie de relations avec les fournisseurs.

Ces contrôles démontrent l'application par chaque Direction de la Charte éthique, y compris la traçabilité des cadeaux et invitations reçus ou offerts (registres par direction), et du Code de déontologie fournisseurs.

c/ Politique sur l'analyse du risque éthique lié aux projets d'investissements (hors France) / Mise en œuvre de la Politique Embargo

En octobre 2019, la Direction Juridique a rédigé et diffusé la PRO 0644 « Respect de la Politique Embargo du Groupe ENGIE ». Cette procédure est la déclinaison de la politique Embargo du Groupe ENGIE par GRTgaz. Elle a été rappelée en 2020 en comité éthique qui veille à son respect par les différentes directions.

Le risque éthique lié aux projets d'investissement hors de France est notamment maîtrisé par le respect de la politique Embargo vis-à-vis de laquelle la Directrice Juridique est le SPOC pour GRTgaz. Le respect des mesures d'Embargo par GRTgaz est primordial pour préserver la qualité de son image à l'international, pour assurer la qualité de ses activités et prévenir toute enquête, procédure d'exécution ou mise en cause éventuelle de sa responsabilité pénale.

d/ Procédure de due diligence

GRTgaz a élaboré une procédure relative aux due diligence des fournisseurs et autres parties prenantes de GRTgaz (PRO-0622). La D2AL a contractualisé avec le cabinet URIOS BEIC pour réaliser des évaluations de niveau standard, voire approfondi. Un portage de la procédure a été réalisé auprès des correspondants éthiques.

En 2018, huit fournisseurs (principalement basés dans des pays « à risques ») ont fait l'objet d'une due diligence de niveau standard. En 2019, dix-sept fournisseurs (français et étrangers), ou parties prenantes présentes dans les contrats de partenariat ou mécénat ont fait l'objet d'une due diligence de niveau standard, aucune alerte n'a été identifiée lors de ces différentes due diligence.

En 2020, GRTgaz a poursuivi l'augmentation du nombre de due diligence, trente-cinq, afin de renforcer la prévention des risques éthiques et de continuer à intégrer l'ensemble des directions concernées par ce dispositif dans le cadre de partenariats commerciaux, techniques, relatifs à la recherche, ou mécénats.

2.8 Prévention des conflits d'intérêt

Les règles relatives à la prévention des conflits d'intérêts sont décrites dans la Charte éthique. Les situations susceptibles de poser une difficulté en la matière sont ainsi identifiées par les salariés puis, si besoin, analysées et traitées par le déontologue et le Comité éthique.

3. INTEGRATION DE L'ETHIQUE DANS LES REFERENCES DU MANAGEMENT

3.1 Sensibilisations éthiques

Les formations éthiques organisées en 2020 ont compris :

- Une sensibilisation du COMEX et du Comité éthique sur le risque de harcèlement sexuel, propos et agissements sexistes ;
- Les sensibilisations des équipes de directions (CODIR élargis, REDE et CODEL), réalisées à distance à partir de début mars 2020, de chaque direction métier (dates en annexe 3) ; ces sensibilisations ont été démultipliées au sein des directions ;
- La sensibilisation des nouveaux embauchés et alternants.

3.2 Entretiens annuels

Le formulaire d'EAAP 2020 comporte un volet spécifique à l'éthique incluant les questions :

- Connaissez-vous le correspondant Éthique de votre Direction ?
- Connaissez-vous le déontologue de GRTgaz ?
- Avez-vous été témoin dans l'année écoulée d'un incident éthique ?

En 2020, l'extraction de l'outil START indique que **90 %** des salariés répondants connaissent le correspondant éthique de leur Direction, et **89 %** connaissent le déontologue de GRTgaz.

3.3 Bonnes pratiques à signaler de l'intégration de l'éthique dans les références managériales

a/ Implication du Directeur Général

L'implication personnelle du Directeur Général s'est en particulier manifestée en 2020 par :

- Une intervention en COMEX le 30/06 sur l'importance du programme de portage des enjeux de l'éthique à réaliser auprès des salariés ;
- Une intervention sur l'importance du respect de programme de prévention des risques éthiques en Comité d'Audit le 24/07 ;
- L'attention qu'il consacre au suivi des investigations concernant les incidents et présomptions d'incidents éthiques et, le cas échéant aux actions correctives ;
- Sa participation aux réunions de cadrage et de restitution des audits éthiques et aux réunions de contrôle interne concernant le respect de la Charte éthique ;
- L'importance de l'exemplarité managériale soulignée à plusieurs reprises par le Directeur Général et le DRH.

b/ Implication des directeurs et managers

Les directeurs et managers s'impliquent de plus en plus pour la prévention des risques éthiques : écoute des salariés, vigilance vis à vis des signaux faibles, interventions en réunions, séminaires, modules de formation des directions, par exemple Campus.

c/ Attribution des postes de responsabilité

Lorsqu'un responsable hiérarchique attribue un poste de responsabilité, il s'assure que la personne nommée dispose des compétences, de l'aptitude et moyens nécessaires pour remplir ses missions dans le plein respect des valeurs de l'entreprise et de la Charte éthique.

4. MANAGEMENT DU RISQUE ETHIQUE

4.1 Analyse des risques éthiques (fraudes, corruption, harcèlement, etc.)

Le risque éthique, faisant partie des risques majeurs de GRTgaz, est stable depuis sa création en 2016 dans la cartographie des risques : les exigences en hausse de nos parties prenantes sont « compensées » par les actions de prévention mises en œuvre. Le scénario du risque résiduel (scénario raisonnablement pessimiste) retenu est le suivant : une répétition de manquements à l'éthique en interne GRTgaz, ou une affaire éthique majeure impliquant GRTgaz, qui pourrait mettre en cause l'image voire la légitimité de GRTgaz auprès des parties prenantes.

Le déploiement du programme INCOME prend en compte les différents risques éthiques.

Le risque de corruption a été identifié pour les salariés en lien avec les fournisseurs et plus généralement toute partie prenante externe. La matrice des risques de corruption (LST-073) sera mise à jour courant 2021 en coopération avec la Déléguée aux Risques.

4.2 Confidentialité et anonymat de la remontée des alertes

Le comité éthique assure la protection de l'anonymat des lanceurs d'alertes et la confidentialité des informations reçues. La boîte aux lettres ethique@grtgaz.com est destinée à favoriser la remontée des dilemmes, questions, signaux faibles et alertes éthiques. Elle permet aussi de garantir la confidentialité de l'émetteur.

4.3 Saisine du déontologue et des référents éthiques

Le comité éthique a identifié 10 incidents éthiques en 2020 :

Suite dossier de fraude ouvert en 2019	Un salarié a été mis en cause en 2019 à la suite de la disparition de plusieurs matériels appartenant à GRTgaz (matériel SI et divers). La Commission de discipline organisée en 2020 a conduit à la décision d'une sanction, en l'espèce le licenciement du salarié.
Suite dossier de fraude ouvert en 2019	Un salarié a reconnu avoir volé du matériel appartenant à GRTgaz (pneus) en 2019. La Commission de discipline organisée en 2020 a conduit à la décision d'une sanction du salarié.
Propos sexistes	Un salarié est mis en cause pour des propos sexistes lors d'une réunion interne. Enquête du déontologue auprès de participants à la réunion puis intervention du management et du déontologue vis-à-vis du salarié afin de lui faire prendre conscience de la gravité et cesser ce type de propos y compris sous forme d'humour
Droits humains	Tensions entre un salarié et son responsable d'équipe Réalisation d'une enquête managériale qui confirme les tensions sans déceler de manquement éthique. Suivi du dossier et mutation du salarié à sa demande dans une autre direction
Droits humains	La façon de manager d'un responsable d'équipe est mis en cause par certains salariés de son équipe. Enquête managériale approfondie menée sur site par le Directeur concerné : entretiens individuels des salariés et collectifs de l'équipe en présence de représentants du personnel Mise en œuvre de mesures conservatoires destinées à apaiser la situation en attente de décisions définitives qui seront prises en 2021
Irrespect de règles internes	Un représentant du personnel alerte le déontologue sur l'irrespect de règles internes concernant le traitement des postulations et le remboursement de frais de déplacements. Action de communication menée par la DRH auprès des managers
Comportement déplacé	Comportement inapproprié d'un salarié, qui a entraîné une très vive émotion de ses collègues, ayant simulé son suicide par pendaison sur le site de travail Après enquête interne, il a été décidé d'organiser une Commission de discipline en 2021.
Droits humains	Un salarié alerte le déontologue sur la divulgation au sein de l'équipe par son manager, de données personnelles à caractère médical. Décision prise en décembre 2020 de réaliser un audit interne en 2021 par la Direction Prévention et Maîtrise des Risques.
Droits humains	Un salarié signale des tensions avec son manager. Échanges réalisés entre le salarié, le manager et la DRH afin de régler au mieux la situation ; un audit interne sera organisé en 2021 par la Direction Prévention et Maîtrise des Risques.
Propos déplacés	Un salarié signale au déontologue des propos déplacés d'un salarié (dragage lourde) envers une collègue de la même équipe. Enquête managériale puis recadrage managérial du salarié afin de lui faire prendre conscience de la gravité et cesser ce type de propos

Chaque fois qu'un incident éthique est identifié, GRTgaz mène toutes les investigations nécessaires afin de déterminer précisément les faits et prendre les décisions appropriées. GRTgaz se réserve la possibilité de donner une suite juridique et/ou disciplinaire, le cas échéant, de sanctionner de manière adéquate les fautes qui seraient confirmées après enquête.

4.4 Fournisseurs et sous-traitants

En application de la politique « cadeaux et invitations », les tableaux d'enregistrement des cadeaux et invitations (reçus et offerts) de l'année N sont transmis par les référents éthiques des directions au déontologue en début d'année N+1.

Outre les acheteurs, les prescripteurs et les donneurs d'ordre sont sensibilisés à l'importance du comportement éthique des fournisseurs et sous-traitants par le biais de la diffusion du Code de Déontologie Relations Fournisseurs, des documents de la filière Achats et des formations sur le risque corruption.

Les fournisseurs sont sensibilisés à l'éthique via la Charte éthique fournisseurs qui est référencée dans les conditions générales d'achats et par la clause RSE à signer avant tout marché.

4.5 Financement d'activités politiques

GRTgaz n'a financé aucune activité politique depuis sa création en 2005 et s'interdit de le faire.

4.6 Engagements volontaires

GRTgaz adhère au Cercle d'Éthique des Affaires qui permet de participer à des réunions à thème ou au forum annuel EBEF (European Business Ethics Forum) réunissant de grandes entreprises ou organismes. GRTgaz adhère également à l'IFACI, Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne, qui organise régulièrement des conférences sur la conformité.

4.7 Bonnes pratiques à signaler

a/ Respect des droits humains et prévention des risques de discriminations

GRTgaz est en conformité avec les obligations juridiques sur les agissements sexistes, loi n°2018-703 du 3 août 2018 « renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ». GRTgaz a nommé un référent dans ce domaine, la référente éthique de la DRH. Des actions de sensibilisations ont été menées en présentiel pour le COMEX et le Comité Éthique, ainsi que pour plus de 80 managers par conférences téléphoniques dédiées.

La prise en compte du respect des droits humains est intégrée à l'ensemble des démarches de GRTgaz conformément à la Charte RSE. Dans ce cadre GRTgaz a lancé une démarche de concertation et d'écoute des parties prenantes. Cette démarche permet de renforcer le dialogue et facilite notamment la réalisation des activités relatives aux projets de développement ou de maintenance.

Le respect scrupuleux de la réglementation en vigueur notamment en France et en Allemagne assure le respect des droits humains (code du travail, inspecteur du travail, RGPD). Les apprentis font l'objet d'un suivi particulier par le management concerné avec le soutien de la DRH.

En 2020, plusieurs démarches et actions ont été lancées par GRTgaz afin de renforcer la prévention des discriminations :

- Désignation des référents « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » au sein des quatre CSE et du CSE-C de GRTgaz ;

- Organisation d'une formation dédiée animée par une spécialiste externe sur ce thème pour les cinq référents CSE, la référente de GRTgaz, la DRH et les Médecins du Travail ;
- Création du Réseau Diversité, par la DSI, DRH, Direction Technique, RICE et la Direction Innovation, afin de partager et proposer des actions concrètes permettant de lutter contre toutes les discriminations et mieux accueillir les différentes formes de diversité au sein de GRTgaz ;
- Création du Collectif LGBT+ et Allié.e.s à la maille de toute l'entreprise, comme une déclinaison concrète de la Charte nationale signée par le Directeur Général de GRTgaz afin de favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail des collègues LGBT+ ; une table ronde sur l'inclusion des salariés LGBT+ en entreprise a été organisée avec succès le 18 mai 2020.

En parallèle plusieurs cellules d'écoute sont disponibles à GRTgaz :

- Allo Sexisme, créé début juillet 2020, des conseillers spécialisés sont disponibles en toute confidentialité, pas de signalement d'incident à ce jour ;
- Allo Discrim, des conseillers spécialisés sont disponibles en toute confidentialité ; trois dossiers ont été ouverts suite à des appels de salariés ; deux dossiers ont été clôturés, le troisième dossier correspond à un incident éthique remonté en 2020 ;
- Cellule d'écoute psychologique PSY France, disponible depuis avril 2020, une équipe de psychologues est à l'écoute en toute confidentialité.

Un dispositif de prévention des Risques Psycho Sociaux associant le management, les représentants des salariés, les filières RH et HSE et les Médecins du travail a également été mis en place il y a plusieurs années.

b/ Implication des managers et de l'ensemble des salariés

Les incidents ainsi que les dilemmes et questionnements éthiques remontés par des salariés au déontologue tendent à apporter l'assurance raisonnable que le risque éthique est maintenu à un niveau relativement limité.

5. MANAGEMENT DE LA CONFORMITE

5.1 Reporting et traitement des incidents éthiques

Les dysfonctionnements éthiques, présomptions de dysfonctionnement et/ou les non-conformités sont tracés dans l'outil de reporting My Ethics Incidents et traités par le management.

Les incidents éthiques sont partagés en comité éthique en respectant l'anonymat. Les incidents éthiques sont traités par le déontologue en lien avec la Direction Générale, la DJ, la DRH, le management et les référents concernés du comité éthique.

En matière de violation des règles éthiques, GRTgaz applique sa politique disciplinaire (art 6 du Statut National et PERS 846 Mesures disciplinaires). Les sanctions sont également rappelées dans le règlement intérieur de l'entreprise. Il convient de souligner en 2020 l'organisation de deux Commissions de Discipline liées à des fraudes.

5.2 Contrôle de l'application des principes et politiques éthiques

Le déontologue évalue tous les ans, avec le Responsable du Contrôle Interne de GRTgaz, dans l'outil MOSAIC le module COR4 « Respect des principes d'éthique ». Les contrôles applicables à GRTgaz réalisés en 2020 sont décrits dans l'annexe 4. Toutes les activités de contrôle opérationnelles ont été évaluées à une notation de 4, correspondant à un contrôle satisfaisant.

5.3 Autres bonnes pratiques à signaler du management de la conformité

Le dispositif de gestion de crise est animé par la Déléguée aux Risques de la Direction Prévention Maîtrise des Risques en coopération avec la Direction Système Gaz.

6. CONFIRMATION D'ARCHIVAGE DES JUSTIFICATIFS DE CE RAPPORT

GRTgaz a bien identifié et archivé les justificatifs des informations données dans ce rapport et dans le tableau d'indicateurs.

7. SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL ÉTHIQUE DE GRTGAZ DEUTSCHLAND

GRTgaz Deutschland dispose sa propre Charte éthique qui a été mise à jour en 2019 et est rattachée au Règlement Intérieur de la filiale.

Les actions principales réalisées en 2020 par GRTgaz Deutschland en matière d'éthique sont les suivantes :

- Conformité avec la loi Sapin II
- Vigilance envers la remontée et le traitement des signaux faibles
- Réalisation d'un audit éthique par un auditeur de la Direction Prévention et Maîtrise des Risques de GRTgaz, aucune non-conformité n'a été identifiée
- Implication de l'Ethics Officer de GRTgaz Deutschland au sein du comité éthique de GRTgaz.

ooOoo

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des risques éthiques

Causes possibles (facteurs de risques)
A. Discrimination : racisme, homophobie, sexisme ...
B. Divulgence d'information confidentielle ou sensible concernant GRTgaz (ICS ...) ou un salarié GRTgaz (information à caractère médical ...)
C. Conflit d'intérêts
D. Harcèlement sexuel ou moral de salariés GRTgaz
E. Harcèlement sexuel ou moral, ou mise en danger de prestataires (individus ou entreprises) dans le cadre de relations commerciales
F. Harcèlement moral ou mise en danger de tiers (riverains, opposants...)
G. Corruption passive de salariés GRTgaz par des tiers pour l'obtention d'avantages (marchés, informations...)
H. Corruption active par GRTgaz de décideurs ou d'acteurs influents externes pour l'obtention d'avantages (autorisations/dérogations administratives, signature de contrats...)
I. Fraude : détournement d'actifs ou de fonds au profit de salariés de GRTgaz ou au profit de tiers avec la complicité de salariés GRTgaz.

ANNEXE 2 : Liste des risques de corruption (LST-073 – accès restreint)

Consultants commerciaux internationaux
Facturation acheminement
Fausses indemnités
Cadeau/invitation élu
Fausse mesure d'accompagnement
Fausse facture travaux/fournitures
Informations sensibles
Avantage électoral
Cadeau acheteur / chargé de commande
Cadeau/invitation prescripteur

ANNEXE 3 : Dates des sensibilisations éthiques des équipes de direction

- 13/01 Secrétariat Général
- 14/01 Direction Innovation
- 10/02 Direction Projets Ingénierie
- 27/02 Direction Achats Appro Logistique
- 03/03 RICE, Research Innovation Center for Energy
- 09/03 Direction Système Gaz
- 10/03 Pôle Exploitation Centre Atlantique (PECA) de la Direction des Opérations
- 26/03 Direction Financière
- 02/04 DRH
- 17/04 Domaine PITN, managers de la Direction Technique, DSI, RICE, DI
- 24/04 Pôle Exploitation Nord Est (PENE) de la Direction des Opérations
- 05/05 Pôle Exploitation Rhône Méditerranée (PERM) de la Direction des Opérations
- 06/05 Pôle Exploitation Val de Seine (PEVS) de la Direction des Opérations

- 19/05 Direction Commerciale
- 05/06 Direction Stratégie Régulation et Direction Business Développement
- 02/09 Direction Prévention Maîtrise des Risques
- 24/09 Direction des Opérations
- 26/11 DSI

ANNEXE 4 : Résultats des contrôles internes INCOME COR4 pour 2020

Code contrôle	évaluation	Titre	Fréquence	Description (mode opératoire, détail des activités, preuves)
COR4C0 20-C2	4	Diffusion au sein de GRTgaz des documents de référence en matière d'éthique	En continu	Le déontologue s'est assuré de la diffusion des documents de référence au sein de GRTgaz, notamment de leur portage lors du comité éthique (incluant la filière juridique) et lors des com' sur l'intranet Preuves : Charte éthique GRTgaz, kit de démultiplication de la charte, AR électroniques par salariés via l'outil START, Comité éthique, affichages, page dédiée dans l'intranet, boîte aux lettres générique (remontée des alertes), intervention du déontologue dans les CODIR ou CODEL des Directions.
COR4C0 20-C3	4	Communication de la Charte éthique aux nouveaux entrants	En continu	La Charte éthique est communiquée par les managers lors du processus d'embauche (page d'accueil intranet + AR dans START). L'éthique fait également l'objet d'un échange lors de l'entretien annuel de tous les salariés (questions posées dans le formulaire d'entretien annuel). Preuves : AR électronique dans START (requête par le manager) + Réponses aux questions éthiques dans l'entretien annuel
COR4C0 40-C1	4	Déclaration des incidents éthiques	Autre	Les incidents signalés tels que définis dans la Compliance Policy du Groupe sont remontés au Groupe via l'outil MY ETHICS INCIDENTS. Suites notables aux incidents de 2020 : 2 conseils de discipline. Réunion annuelle avec le Directeur Éthique Compliance & Privacy pour faire le point sur les actions de prévention et actions correctives liées aux incidents. Tout incident fait l'objet d'une analyse et enquête : si besoin, un audit est réalisé par la Direction Prévention et Maîtrise des Risques et des plans d'actions décidés. La charte éthique est une annexe du règlement intérieur, donc opposable aux salariés. Preuves : déclaration des incidents auprès du Groupe, rapport annuel du déontologue, présentation en comité d'audit, rapports d'audits, plans d'actions internes, commissions de discipline.
COR4C0 90-C1	4	Diffusion de la Politique 'Consultants commerciaux ENGIE'	En continu	Les lignes directrices de la politique Engie 'Consultants commerciaux' sont incluses dans la Charte éthique. Les Directions sont sensibilisées. GRTgaz n'a pas fait appel à des consultants commerciaux en 2020 ni en 2019. Si GRTgaz devait y faire appel, GRTgaz a identifié les mesures préventives à prendre. Preuves : Charte éthique, accusés de Réception électroniques, réunions Comité éthique. SharePoint ouvert pour classer les Due Diligences. PRO-0622 sur la Due Diligence fournisseurs
COR4C1 00-C1	4	Traçabilité et contrôle des cadeaux et invitations offerts et reçus	Annuel	Le code de déontologie concernant la relation avec les fournisseurs est remis à tous les salariés lors de leur arrivée (outil START). Il a fait l'objet d'une traduction en anglais en 2019. Un registre d'enregistrement des cadeaux et invitations est en place dans chaque Direction. L'enregistrement des cadeaux est fait par le référent éthique, un seuil de 50€ a été défini dans la Charte. Un contrôle est réalisé chaque année pour s'assurer de la qualité des données de ce registre. Les Directions qui peuvent être amenées à offrir des cadeaux ou invitations à leurs clients, complètent leur registre avec ces éléments. Preuves : Code de déontologie relation fournisseurs + Tableaux d'enregistrement par Direction + rapport annuel + Rappel réalisé au cours de l'année auprès du Comité éthique.
COR4C1 10-C1	4	Mise en œuvre des outils méthodologiques d'analyse du risque Droits Humains pour une mise en œuvre opérationnelle du référentiel Droits humains	Annuel	Le respect des droits humains est intégré à l'ensemble des démarches de GRTgaz conformément à la charte RSE signée par le Directeur Général. Pour les relations d'affaires, GRTgaz évalue des critères RSE lors de la sélection des offres proposées par les prestataires y compris pour les fournitures de matériel. GRTgaz s'engage à assurer la sécurité des personnes travaillant sur ses chantiers. Dans ce but, GRTgaz a mis en place un engagement sécurité qui est signée conjointement avec chaque entreprise attributaire d'un marché de travaux important. Cet engagement précise l'organisation et les exigences de GRTgaz en matière de sécurité et d'environnement, ainsi que les engagements pris par chaque signataire. Le respect scrupuleux de la réglementation en vigueur assure le respect des droits humains (code du travail, RGPD, inspecteur du travail, CNIL en France, ...). Pour les risques individuels, le Comité éthique (un référent de niveau CODIR de chaque direction) s'assure de la prévention et facilite la remontée des signaux faibles. Un service d'écoute « Allo Discrim » est disponible. Deux dispositifs complémentaires ont été créés en 2020, « Allo Sexisme » et une cellule d'écoute psychologique. GRTgaz a obtenu la certification « label Diversité » en 2015 et renouvelé en 2019. Preuves : engagement RSE, comptes rendus IRP, charte éthique, label diversité, check list Activités pour analyse des droits humains complétée par la Déléguée aux risques

COR4C1 20-C1	4	Due diligence dans les projets d'investissements	Par occurrence	Les projets d'investissement concernant GRTgaz sont soumis aux réglementations françaises ou allemandes. Le risque est considéré de ce fait comme limité. La procédure PRO-0622 Due Diligence fournisseurs et autres parties prenantes inclut le cas des projets d'investissement. Elle a été diffusée aux membres du Comité éthique et aux juristes ainsi qu'aux nouveaux arrivants dans ces filières. Les Directions susceptibles d'être concernées ont été identifiées et les acteurs informés. Preuves : PRO-0622, réunions du comité éthique, 35 due diligences en 2020 (17 en 2019), dont certaines sur des partenariats et mécénats tels que proposés par le Secrétariat Général.
COR4C1 30-C1	4	Respect de la politique Embargo du Groupe	Annuel	GRTgaz a élaboré une procédure pour appliquer la politique Embargo Groupe (PRO-0644). GRTgaz adresse les questions concernant l'Embargo à la Direction Éthique Compliance & Privacy (DECP) par l'intermédiaire du SPOC dès lors qu'elles ne contiennent pas d'ICS ou ICA. GRTgaz s'assure de : 1) éviter toute transaction avec un pays relevant de la liste Noire. 2) respecter toutes décisions du Groupe pour les transactions conclues dans les pays, en relation avec des activités, ou avec les contreparties relevant de la liste Rouge ou de la liste orange lorsqu'il n'y a pas d'ICS ou d'ICA et pour les transactions conclues dans les pays ou avec les contreparties relevant de la Liste Orange et comportant des ICS ou ICA 4) veiller aux évolutions de la politique Groupe avec une attention particulière pour les transactions conclues dans les pays, en relation avec des activités, ou des contreparties des listes Rouge et Orange 5) réaliser une revue périodique des transactions en cours pour détecter d'éventuelles transactions auparavant autorisées mais ayant basculé dans des conditions de restriction visées par la politique. Preuves : 1 - Dossier Embargo et, le cas échéant, avis DECP ou SPOC GRTgaz, pour chaque nouvelle transaction dans un pays et/ou avec une contrepartie en liste Rouge et/ou Orange. 2 - Conclusions sur les dossiers traités 3 - présentation de la politique embargo en comité éthique en 2019 et 2020, procédure PRO-0644
COR4C1 40-C1	4	Respect de la politique Conflit d'Intérêts	En continu	Les conflits d'intérêts sont abordés dans la charte éthique ainsi que dans la POL-0105 « Politique délégation de pouvoirs ». Avec le déploiement de l'outil de formation anti-corruption les salariés ont été sensibilisés aux conflits d'intérêts via un module spécifique. Preuves : Charte éthique + POL-0105 + suivi attestation outil anti-corruption
COR4C1 50-C1	4	Sensibilisations et formations	En continu	Des sensibilisations ont lieu annuellement. En 2020, 750 salariés ont reçu une sensibilisation de prévention aux risques éthiques. En 2018 et 2019 dans le cadre de la loi Sapin 2, le dispositif de formation avait été renforcé : outil de formation en ligne, 13 sessions en présentiel pour les managers les plus exposés. 750 cadres et managers ont été formés en e-learning et 160 en présentiel. Le COMEX a été sensibilisé à la loi Sapin 2, à l'anti-corruption et au sexisme. Les membres du Comité éthique ont également été sensibilisés. Preuves : rapport annuel du Déontologue / suivi des attestations de l'outil SAPIN II en ligne, suivi du e-learning. Feuilles d'émargement des formations en présentiel aux préventions anti-corruption.
COR4C1 60-C1	4	Due Diligence mécénats et partenariats	Annuel	La procédure PRO-0622 Due Diligence fournisseurs inclut le cas des mécénats et partenariats. Elle a été diffusée aux membres du Comité éthique et à la Direction Juridique. Les Directions susceptibles d'être concernées ont été identifiées et les acteurs informés. Preuves : PRO-0622, réunions du Comité éthique, 35 due diligences en 2020, dont certaines sur des partenariats et mécénats tels que proposés par le Secrétariat Général.
COR4C1 70-C1	4	Politique lanceurs d'alerte	Annuel	La procédure PRO-0624 recueil des signalements émanant des lanceurs d'alerte a été mise en place à GRTgaz. Elle est publiée sur les sites internet et intranet de GRTgaz. Elle est incluse dans les formations consacrées à l'éthique. Elle a fait l'objet d'une information aux salariés. Les IRP en ont été informées. Le lanceur d'alerte peut rester anonyme et la confidentialité est respectée. L'adresse mail : ethique@grtgaz.com est à disposition de tous les salariés pour remonter des problèmes ou dilemmes éthiques au déontologue. Preuves : PRO-0624, sites internet et intranet, informations aux salariés (fil d'actualité GRTgaz), réunions Comité éthique, dossiers et documents sur les alertes remontées.
COR4C1 80-C1	4	Cohérence avec le Plan de Vigilance Engie	En continu	Dans les domaines achats, RSE, santé-sécurité et éthique, GRTgaz applique ses procédures et politiques (conformément à ses obligations liées au Code de l'énergie) en cohérence avec le Plan de Vigilance Engie. Preuves : Mêmes preuves que les autres contrôles COR4